



Plan Local d'Urbanisme

4.2a Document graphique

Zooms sur hameaux et groupements bâtis zones du PLU

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal arrêtant le PLU en date du :

8 Mai 2025 Le Maire:

pour de l'habitat au titre du L151-11 du Code de l'urbanisme

Haie à préserver pour des raisons paysagères ou écologiques

Autres informations:

Constructions autorisées non cadastrées

Secteurs identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Espaces boisés Classés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

Secteurs étudiés soumis à risques naturels sur les

Périmètres de captage (éloignés, rapprochés, immédiats)

E. Delprée, *Urbaniste*, Membre associée de la coopérative d'activités et d'entrepreneurs

C. Bonilla, Ingénieure écologue

Plan de Zonage Edition Janvier 2025 Echelle 1 / 2500 Extrait du Plan Cadastral, édition 2022





